

- Annexe | CRYPTO-ACTIFS 2021 (questionnaire émis en 2022) –

Questionnaire annuel de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption  
en application de l'Arrêté Ministériel n° 2012-724 du 17 décembre 2012

Raison sociale :

Forme juridique :

vosre code NIS/NAF :

### Typologies

Une typologie des actifs numériques concernés (par ex. par nom, par type) a-t-elle été dressée par votre établissement ?

oui  non

Une typologie des relations d'affaires concernées a-t-elle été effectuée par votre établissement ?

oui  non

Disposez-vous d'une politique des risques discriminant les types de clients intervenant sur ces actifs ?

oui  non

Cette politique exclut-elle certaines activités ?

oui  non

Si oui, précisez :

### Acceptation

L'acceptation des clients en lien avec des crypto-actifs a-t-elle des inférences sur la détermination du niveau de risque de ces clients ?

oui  non

L'acceptation est-elle décidée à un niveau d'approbation hiérarchique approprié ?

oui  non

Cette acceptation donne-t-elle lieu à un examen spécifique ?

oui  non

A l'attribution d'un niveau de risque spécifique ?

oui  non

Ces relations d'affaires sont-elles soumises à des mesures de vigilances spécifiques ?

oui  non

Si oui, précisez :

**Gestion / réception de fonds**

- Votre entreprise reçoit -elle ou gère-t-elle des fonds issus d'une activité liée aux crypto-actifs ?  oui  non
- Au bénéfice des clients ?  oui  non
- Au bénéfice de votre établissement ?  oui  non
- autre(s), précisez :

**Examens particuliers / Déclarations de soupçons**

- Des opérations en lien avec des crypto-actifs ont-t-elles fait l'objet d'examens particuliers ?  oui  non
- Des déclarations de soupçon en lien avec des crypto-actifs ont-t-elles été effectuées ?  oui  non

**Externalisation des diligences**

- Les diligences sont-elles toujours effectuées par votre entreprise ?  oui  non
- Par une entité du groupe auquel vous appartenez ?  oui  non
- Par un prestataire externe ?  oui  non
- Si oui, qui est-ce :

Le prestataire est-il toujours établi dans un État dont la législation comporte des dispositions réputées équivalentes à celles de la loi n°1.362 modifiée ?  oui  non

L'entité ou le prestataire chargé d'effectuer les diligences sur la connaissance du client ou la connaissance transactionnelle disposent-ils d'une reconnaissance spécifique ou d'un agrément dans le pays où les diligences sont effectuées ?  oui  non

**Questions diverses**

- Les crypto-actifs sont-ils abordés dans l'évaluation des risques de l'établissement ?  oui  non
- Les risques liés aux crypto-actifs sont-ils abordés dans le cadre des formations dédiés à la LCB/FT-C ?  oui  non
- Les diligences se rapportant aux crypto-actifs sont-elles abordées au sein du manuel des procédures LCB/FT-C ?  oui  non

**Éléments chiffrés sur les crypto-actifs**

Nombre de relations d'affaires concernées

Nombre d'examens particuliers accomplis

Nombre de déclarations de soupçon effectuées

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Directeur

Signature du responsable LCB/FT-C

**MERCI DE BIEN VOULOIR SAUVEGARDER CE « PDF ACTIF » PREALABLEMENT REMPLI, AVANT DE LE RETOURNER PAR COURRIEL**



exemple ; Ne pas nous envoyer par courriel une version imprimée, puis numérisée...

[questionnaire-annuel-siccfin@gouv.mc](mailto:questionnaire-annuel-siccfin@gouv.mc)

